

AUTO-ECOLE DU CHAMP DE MARS**SAS BOURRET****Au capital de 28 992 €****10 Rue Auguste Bouchet****07200 AUBENAS****Tél. : 04 75 35 04 05 FAX : 04 75 93 09 50**

Auto-école Agréée n° d'identification 42 007 01 970

Déclaration d'existence formation continue n° 82 07 00 315 07

N° INTRA-COMMUNAUTAIRE FR 49 411 519 085 0012

Courrier électronique : autoecolebourret@orange.fr**38 Rue Albert Seibel****07200 AUBENAS****Tél. : 04 75 37 43 45**

N° SIRET 411 519 085 000 12 – RCS 411 519 085

N° DE GESTION 97 B 68

CODE APE : 8553Z

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE (FCO)**TRANSPORT DE VOYAGEURS RS5768****HABILITATION POUR LA CONDUITE DE CERTAINS VEHICULES ROUTIERS AFFECTES
AUX TRANSPORTS DE VOYAGEURS****Certificateur : MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET DE LA PECHE****Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2026****Public** : Tout public**PRE-REQUIS** : Agé de 24 ans

* Être titulaire du permis D ou D(E) en cours de validité

* Après avoir obtenu la formation initiale (FIMO) ou la précédente formation continue obligatoire

Objectif de la formation : Se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, connaître et respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, le service et la logistique.**Validation** : Attestation de Formation Continue Obligatoire (FCO) voyageurs.**ACCESSIBILITE A LA FORMATION- INFORMATION HANDICAP**

Chaque situation d'handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription votre handicap. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. L'accessibilité aux locaux de la formation est sous la responsabilité de l'organisme accueillant. La formation est délivrée au moyen de supports visuels commentés, et donc accessible à toute personne pouvant les suivre, y compris munie le cas échéant d'équipements adaptés

PROGRAMME

	Accueil et présentation de la formation	0h30
	<u>Bilan des connaissances relatives :</u> Aux réglementations spécifiques aux transports et à la sécurité routière,	1h30
<u>Thème 1</u>	<u>Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de la sécurité et la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement :</u> - La prise en compte des caractéristiques techniques du véhicule et le fonctionnement des organes de sécurité. - Les principes d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique - Le perfectionnement à une conduite sûre et économique en insistant sur les différentes possibilités offertes par l'informatique embarquée. - Le chargement, le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule pour assurer la sécurité et le confort des passagers. - Evaluation de la conduite axée sur les règles de sécurité (bilan des techniques et du comportement en conduite), pouvant être effectuée en recourant à un simulateur haut de gamme ou sur un terrain spécial : 30 minutes de conduite individuelle comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (*) - Eco-conduite : application pratique de la conduite axée sur la réduction de l'incidence de la conduite sur l'environnement, composée des trois temps successifs suivants* : Temps n°1 : 40 minutes de conduite individuelle sur un parcours de référence comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (évaluation individuelle des techniques et du comportement en conduite, mesure de la consommation de carburant) ; Temps n°2 : 1 heure 30 minutes de formation en salle portant sur les techniques mobilisables pour réduire l'incidence de la conduite sur l'environnement, en insistant sur l'optimisation de la consommation de carburant ; Temps n°3 : 40 minutes de conduite individuelle sur le même parcours de référence que celui utilisé pour le temps n°1, permettant la mise en application des techniques enseignées durant le temps n°2, comprenant 5 minutes de commentaires pédagogiques (nouvelle mesure de la consommation de carburant et comparaison à la mesure relevée durant le temps n° 1, élaboration d'un bilan des améliorations de conduite observées).	13H Dont 7h20 pour la pratique de la conduite (6h20 de conduite et 1h de commentaires pédagogiques)

AUTO-ECOLE DU CHAMP DE MARS**SAS BOURRET****Au capital de 28 992 €****10 Rue Auguste Bouchet****07200 AUBENAS****Tél. : 04 75 35 04 05 FAX : 04 75 93 09 50****Auto-école Agréée n° d'identification 42 007 01 970****Déclaration d'existence formation continue n° 82 07 00 315 07****N° INTRA-COMMUNAUTAIRE FR 49 411 519 085 0012****Courrier électronique : autoecolebourret@orange.fr****38 Rue Albert Seibel****07200 AUBENAS****Tél. : 04 75 37 43 45****N° SIRET 411 519 085 000 12 – RCS 411 519 085****N° DE GESTION 97 B 68 CODE APE : 8553Z**

	- Lorsque la formation continue réalisée en entreprise par un formateur d'entreprise comporte un jour consacrée à la partie pratique, cet enseignement pratique peut faire l'objet des aménagements suivants : - Les temps de conduite individuelle peuvent être regroupés et effectués en une fois, à condition que le temps n°2 d'éco - conduite ait été effectué avant le jour consacré à la partie pratique ; - Le temps n°3 d'éco - conduite peut être effectué sur un parcours différent de celui du temps n°1 ; - La consommation de carburant mesurée à l'issue des temps d'éco - conduite peut être comparée à la consommation moyenne annuelle de carburant du stagiaire relevée dans le cadre de son activité professionnelle habituelle ou, si l'ancienneté du stagiaire dans l'entreprise est inférieure à un an, à la consommation moyenne relevée depuis son entrée dans l'entreprise. [...]	
<u>Thème 2</u>	<u>Application des réglementations (actualisation des connaissances) :</u> - La réglementation sociale nationale et européenne applicable au transport de voyageurs, notamment les temps de conduite et de repos des conducteurs, l'utilisation du chronotachygraphe électronique, la formation des conducteurs, les conventions collectives, les statuts particuliers (ex. fonction publique). - La réglementation applicable au transport de voyageurs en national et en international, urbain et non urbain, et notamment les différents contrats et documents nécessaires selon le transport réalisé.	6H
<u>Thème 3</u>	<u>Santé, sécurité routière et sécurité environnementale (actualisation des connaissances) :</u> - La prévention des risques physiques et notamment l'hypovigilance, - L'aptitude physique et mentale - La conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence notamment à travers des exercices pratiques et études de cas permettant une approche pragmatique et efficace des situations à risques. - Les principes élémentaires du secourisme - Les règles de circulation et de signalisation routières - Les risques de la route, les facteurs aggravant liés aux véhicules lourds. - Les accidents du travail en circulation et à l'arrêt. - La sécurité dans le transport scolaire - Les principes de la gestion des situations conflictuelles - La circulation dans les tunnels : règles de conduite à l'approche et dans les tunnels, spécificités des grands ouvrages. - Le franchissement des passages à niveau. - Les risques et comportements préventifs à l'abord des zones de chantiers et d'intervention des personnels travaillant sur les réseaux routiers - Les effets de la consommation d'alcool et de produits stupéfiants - La criminalité et le trafic des clandestins.	7H
<u>Thème 4</u>	<u>Service, logistique (actualisation des connaissances) :</u> - La sensibilisation au handicap et la prise en compte des voyageurs handicapés - Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque des entreprises et au développement de la qualité de service. - L'environnement économique du transport de voyageurs et notamment l'organisation des transports et le rôle des différents acteurs économiques et institutionnels.	4H
	Evaluation des acquis et synthèse du stage	3H
	Durée totale du stage	35H

Admission : modalités d'évaluation pendant la formation

- Pour la partie théorique et pratique : contrôle continu

EXAMEN : les conditions de réussite à l'examen

- Pour la partie théorique : QCM de 40 questions, recevabilité à 24 bonnes réponses
- Pour la partie pratique évaluation en continu et évaluation finale
- L'évaluation est réalisée par un Formateur Evalueur
- Evaluation des acquis : test final d'auto-évaluation**